

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

- Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation et aux services annexes de la FFKMDA. Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de la FFKMDA. - La signature du bulletin d'inscription emporte, pour le signataire du bon d'inscription et pour le participant, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2. MODALITES D'INSCRIPTION

- Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription. **Les demandes d'inscription doivent se faire au plus tard 1 mois et 9 jours avant la date de la formation.** A réception de celui-ci, la FFKMDA adresse à la structure, ou le cas échéant au participant, une confirmation de réception et du dossier complet. Une fois le candidat sélectionné, la structure, ou le participant, s'engage à retourner sous huitaine de jours avant l'entrée en formation, deux exemplaires de la convention de formation dûment remplie et signée, accompagnée du règlement du coût total (ou en 3 paiements) de la formation, par chèque à l'ordre de la FFKMDA Formation. - Si un participant entreprend la formation à titre individuel, un contrat de formation professionnelle est établi conformément aux dispositions de l'article L. 6353-3 du Code du travail. - Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

3. CONVOCATION ET ATTESTATION DE STAGE

- Une convocation est adressée au participant, 10 jours avant la date de la formation. Elle tient lieu de confirmation de participation. L'attestation de stage ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité du stage effectué. Elle est envoyée au participant accompagnée de la copie de la feuille d'émargement.

4. PRIX

- Les prix sont indiqués toutes taxes comprises. Toute action de formation engagée est due en totalité.
- Les prix comprennent les frais pédagogiques et les supports remis aux participants. Les frais d'hébergement, de restauration (hors déjeuner) et de transports sont à la charge de la structure et/ou du participant.

5. FACTURE ET CONDITIONS DE REGLEMENT

- La facture est jointe à la convention de formation.
- Elle est payable sous huitaine.
- A défaut du paiement dans les délais impartis, le FFKMDA se réserve le droit de disposer librement des places retenues par la structure ou le participant.
- En cas de paiement par un organisme collecteur désigné par le client, ce dernier doit s'assurer de la bonne transmission à cet organisme des instructions nécessaires et reste en tout état de cause responsable du paiement et notamment en cas de défaillance de son organisme collecteur dont il est solidaire.
- Pour les formations faites à titre individuel, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue par le contrat de formation et le paiement s'effectue

Siège social : FFKMDA – 38 rue Malmaison – 93170 BAGNOLET

Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A

N° déclaration d'activité : 11 93 06306 93 - SIRET: 507 458 735 00036 - CODE APE : 9312Z

Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75

Site : www.ffkmda.fr

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



de la manière suivante :

- 30% du prix 5 jours avant la date de la formation, le reste au terme de la formation.

6. PENALITES DE RETARD

- A défaut de paiement dans les délais impartis portés sur la facture, des pénalités de retard seront appliquées. Ces pénalités de retard seront calculées par application au montant des sommes dues, d'un intérêt égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur majoré de l'indemnité forfaitaire de 40 €.

7. ANNULATION / INTERRUPTION

- Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit. Le remplacement d'un participant par un autre, de la même structure, reste toujours possible, sous réserve qu'il corresponde au profil du personnel concerné par la formation.

- En cas d'annulation trop tardive (moins de 5 jours avant la date limite d'inscription), la FFKMDA se réserve le droit d'encaisser les frais d'inscription d'un montant de 150 €.

- En cas de non-participation ou d'abandon de la formation à l'initiative du stagiaire sans motif relevant d'un cas de force majeure, la FFKMDA facturera à la structure/participant la totalité du coût de la formation. Les sommes ainsi facturées ne pourront être imputées par la structure sur sa participation légale à la formation professionnelle continue.

- En cas d'absences justifiées du stagiaire (cas de force majeure), la FFKMDA facturera à la structure/participant la totalité du coût de la formation. Les sommes ainsi facturées ne pourront être imputées par la structure sur sa participation légale à la formation professionnelle continue.^[1]_[SEP]

- En cas d'absences injustifiées du stagiaire et d'exclusion de la formation à l'initiative de l'organisme de formation, la FFKMDA facturera à la structure/participant le temps de formation effectivement réalisé au prorata du coût total de la formation. Les sommes ainsi facturées ne pourront être imputées par la structure sur sa participation légale à la formation professionnelle continue.^[1]_[SEP]

- La FFKMDA se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation si le nombre de participants inscrits est insuffisant ou trop élevé (la FFKMDA s'engage alors à rembourser la totalité du prix versé sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et/ou du participant).

8. DISPOSITIONS DIVERSES

- Les informations concernant le participant et/ou la structure qui l'envoie et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le participant et/ou la structure qui l'envoie dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de la FFKMDA.

- Aucun transfert de propriété intellectuelle de l'ensemble des documents afférent à chaque formation, n'est fait au participant ni à la structure. Les documents mis à disposition du participant sont protégés notamment par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de la FFKMDA est constitutive de contre-façon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

9. FORCE MAJEURE

La FFKMDA ne pourra être tenue pour responsable ou considérée comme ayant failli aux présentes CGV pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure tel que défini par la loi ou la jurisprudence des Tribunaux français, en ce compris les faits de lock out, de grèves internes ou externes au à la FFKMDA, de troubles sociaux, catastrophes naturelles, incendies,

Siège social : FFKMDA – 38 rue Malmaison – 93170 BAGNOLET

Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A

N° déclaration d'activité : 11 93 06306 93 - SIRET: 507 458 735 00036 - CODE APE : 9312Z

Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75

Site : www.ffkmda.fr

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



défaillances techniques, blocage des réseaux de télécommunication et/ou toute disposition d'ordre législatif, réglementaire rendant impossible l'exécution d'un ou de plusieurs modules de formation.

10. NON-RESPECT DES PRESENTES CGV

La structure ou le participant en contractant, accepte sans réserve les présentes CGV. Aussi, en cas de non-respect desdites CGV, la FFKMDA peut résilier de plein droit le contrat avec la structure ou le participant, sans préjudice de toute action que la FFKMDA pourrait mener à l'encontre de la structure ou du participant. Aucune somme ne sera remboursée au titre de la résiliation anticipée par la FFKMDA.

11. REGLEMENT INTERIEUR

Le participant voire la structure, en contractant, accepte sans réserve, de se conformer au règlement intérieur de chaque formation.

12. ASSURANCE ET RESPONSABILITE

La structure ou le participant s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de chaque formation, une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par les agissements du participant inscrit à ladite formation, au préjudice de la FFKMDA. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré la FFKMDA pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le participant inscrit et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que la FFKMDA ne puisse être recherchée et/ou inquiétée.

La responsabilité de la FFKMDA envers le participant et/ou la structure est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par la structure et/ou le participant et est en tout état de cause limitée au montant payé par la structure ou le participant au titre de la formation visée. En aucun cas, la responsabilité de la FFKMDA ne pourrait être engagée au titre des dommages indirects tels que pertes de données, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et/ou à la réputation, sans que celui puisse être limitatif.

13. DIFFERENDS EVENTUELS

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés devant le tribunal compétent (article 42 et suivant du nouveau Code de Procédure Civile).

Siège social : FFKMDA – 38 rue Malmaison – 93170 BAGNOLET

Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A

N° déclaration d'activité : 11 93 06306 93 - SIRET: 507 458 735 00036 - CODE APE : 9312Z

Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75

Site : www.ffkmda.fr

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.